



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

### Comité Syndical du 10 octobre 2018 Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-huit, le 10 octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 3 octobre 2018, s'est réuni dans la petite salle Léon CURRAL à Sallanches sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

**Délégués présents (35):** Paquet X., Freymann D., Choupin E., Roseren JP., Fleury MN., Jacquet E., Revenaz S., Pelloux JJ., Perinet M., Caul-Futy F., Hénon C., Ducrettet P., Crozet J., Laurat Y., Bouvet S., Zobel JP., Bourse JP., Chuard M., Bufflier D., Moëgne C., Ciclet JF., Savoini S., Cochard JL., Brantus M., Gros L., Forel B., Toletti D., Scherrer F., Sauthier G., Salamon G., Bosson JF., Burgniard R., Laperrousaz M., Pernat G., Bosson M.,

**Délégués ayant donné pouvoir (2):** Drevon P. a donné pouvoir à Jacquet E., Catasso N. a donné pouvoir à Burgniard R.

**Délégués titulaires excusés (30):** Desaillood M., Bouchard P., Burnet JC., Anthonioz H., Vuagnoux JL., Grandjacques C., Allard A., Zirnhelt J., Steyer JP., Hervé L., Catala G., Pouchot R., Thomas G., Grandcollot JJ., Forestier R., Valli S., Mauris-Demourieux B., Mermin JP., Sarreboubée C., Perrillat-Amédé A., Fournier C., Gaillard M., Maure S., Rosnoble P., Chaffard C., Meynet-Cordonnier M., Berthier Y., Soulat JL., Pelloux J., Anchisi N.,

**Délégués présents sans voix délibérative (1):** Bouchet E.

#### Ouverture de Séance à 18h40

M Daniel TOLETTI est désigné secrétaire de séance.

#### Modification de l'ordre du jour

M. le Président, retire la délibération D2018-06-04 « Autres contrats - convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement et l'entretien d'un sentier chemin rustique pédestre et vtt sur les communes de les Houches, Servoz pour le compte de la communauté de communes vallée de Chamonix Mont-Blanc - avenant n°1 » de l'ordre du jour à la demande de M. Desaillood, compte-tenu des échanges techniques restant à finaliser avec la CCVCMB.

**Le comité syndical, à l'unanimité,**

➤ **Approuve** la modification de l'ordre du jour

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**D2018-05-01. Délégation de fonctions - PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2018-D-229 à 2018-D-237 ; 2018-D-240 02018-D-242 ; 2018-D-245 à 2018-D-252.**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Prend connaissance des décisions du Président N°2018-D-229 à 2018-D-237 ; 2018-D-240 à 2018-D-242 ; 2018-D-245 à 2018-D-252.**

**D2018-05-02. Fonctionnement des assemblées - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Approuve** le Procès-Verbal du Comité syndical du 13 septembre 2018.

**D2018-05-03. Désignation de représentants - ZONES HUMIDES : DESIGNATION DE DELEGUES (Y.C. EN SUBSTITUTION DES DELEGUES DES COMMUNES / EPCI) AU SEIN DES COMITES DE PILOTAGE DES PLANS DE GESTION PLURIANNUELS ET OPERATIONNELS DES ZONES HUMIDES STRATEGIQUES CONTRACTUALISEES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Désigne en qualité de représentants du SM3A au sein des comités de pilotage des plans de gestion des zones humides stratégique du bassin versant de l'Arve en cours ou en élaboration :

- Site alluvial de Vougy : M. Sarreboubée
- Tourbière de Sommand de Mieussy : M Laurat
- Plateau des Bornes : M. Burgniard
- Tourbière de Lossy : Mme Catasso
- Plateau de Loex Taninges : M. Laurat
- Zones humides des Gets : M. Laurat

Le président étant le suppléant invité à tous les plans de gestion, et par défaut le représentant du SM3A à tous les plans de gestion qui seraient en cours d'élaboration.

**Article 2 :** Autorise le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives et financières nécessaires

**COMMANDE PUBLIQUE**

**D2018-05-04. Autres contrats - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN D'UN SENTIER CHEMIN RUSTIQUE PEDESTRE et VTT SUR LES COMMUNES DE LES HOUCHES, SERVOZ POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC - AVENANT n°1**

Délibération retirée de l'ordre du jour

**D2018-06-04. Marchés publics - GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC L'ETAT POUR LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET TRAITEMENT DE L'EROSION D'UNE ANCIENNE DECHARGE EN RIVE DROITE DE L'ARVE A ARENTHON**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Constitue avec l'Etat un groupement de commande pour les marchés publics relatifs à l'opération « restauration hydromorphologique du domaine public fluvial (DPF) de l'Arve et interventions pour éviter le déversement dans l'Arve des déchets d'une ancienne décharge située en rive droite sur le DPF de l'espace Borne - Pont de Bellecombe (Arenthon)

**Article 2 :** autorise le président à signer la convention constitutive du groupement de commande fixant la nature de l'opération, son coût estimatif équilibrée à 77000 € (100 % de l'estimatif projet) de participation financière de l'Etat, sa durée attachée à la réalisation de cette tranche de travaux (et au plus tard au 31/12/2019), la désignation du SM3A en qualité de coordinateur du groupement (selon ses modalités d'organisation et d'attribution fixées par le pouvoir adjudicateur) et son rôle

**Article 3 :** inscrit les compléments budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, équilibrée par la participation financière de l'Etat ,

**Article 4 :** autorise le président à signer tout document afférent, notamment tout avenant à la présente convention qui serait nécessité par une adaptation technique ou financière de l'opération.

**FINANCES LOCALES**

**D2018-06-05. Divers - CONTRAT ARVE PURE - 2014 - 2018 - CONVENTION D'ENTENTE POUR LA COORDINATION ET LES ETUDES DU DISPOSITIF - AVENANT POUR LA PERIODE TRANSITOIRE 2019**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** poursuit la coordination du dispositif Arve Pure durant la période transitoire de fin du contrat 2014-2018 et d'élaboration du nouveau contrat,

**Article 2 :** propose une prolongation par voie d'avenant à la convention établie avec les membres pour une durée de 1 an sur la base de la clé de répartition suivante :

<b>Structure</b>	<b>Montant 2019</b>
CCG	7 258,16 €
CA Annemasse	15 791,18 €
CC Vallée Verte	1 640,16 €
SRB	3 493,99 €
CC4R	3 632,13 €
CCFG	4 968,67 €
CCPR	4 848,99 €
Entremont / Grand Bornand / Saint-Jean-de-Sixt	1 725,66 €
SIVM Ht Giffre	4 572,53 €
2CCAM	9 613,22 €
CCPMB	10 195,52 €
CC Chamonix	4 759,79 €
<b>Total prévisionnel 2019</b>	<b>72 500,00 €</b>

**Article 3 :** autorise le président à signer tout document afférent, notamment à solliciter tout financeur pour ce dispositif.

**D2018-06-06. Divers – FONDS AIR BOIS –CONVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF – AVENANT POUR LA PERIODE TRANSITOIRE 2019**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix (M. Ducrettet) :**

**Article 1 :** poursuit la coordination du dispositif Fond Air Bois durant la période transitoire de fin du Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'Arve et d'élaboration du nouveau PPA pour une durée de (1) an permettant de garantir l'instruction et le versement des primes ayant reçu un avis favorable en 2018 ;

**Article 2 :** propose une prolongation par voie d'avenant à la convention établie avec les membres pour une durée de (1) an sur la base de la clé de répartition existante, qui sera actualisée selon la population DGF

**Article 3 :** autorise le président à signer tout document afférent, notamment à solliciter tout financeur pour ce dispositif

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**D2018-06-07. Autres actes de gestion du domaine privé - PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS (code Hydrographique V0240500) - ACTUALISATION DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve les plans de gestion actualisés des matériaux et des boisements du bassin versant du Foron du Chablais Genevois.

**Article 2 :** Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation au sein du comité de rivière concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures aux versions ci-jointes

**Article 3 :** Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements actualisés, portant mise à jour de l'article 2 « nature des opérations » de la Déclaration d'Intérêt Général de 2007, ainsi que tout document de nature à maintenir l'intérêt général de ces interventions ;

- le dossier de déclaration au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

**Article 4 :** Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant du Foron du Chablais Genevois au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement;

- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement ;

- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement ;

- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.

**Article 5 :** Autorise le Président à signer tout document afférent.

**D2018-06-08. Autres actes de gestion du domaine public - DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE PROTECTION DU HAMEAU DE GUEBRIANT A PASSY (SE-BORDO-RG-PASSY-2.75) ET DEMANDE D'AUTORISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT EN VUE DE SON CLASSEMENT - MODIFICATION DE LA ZONE PROTEGEE EMPORTANT ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N°D2017-06-014 RELATIVE A LA DEFINITION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

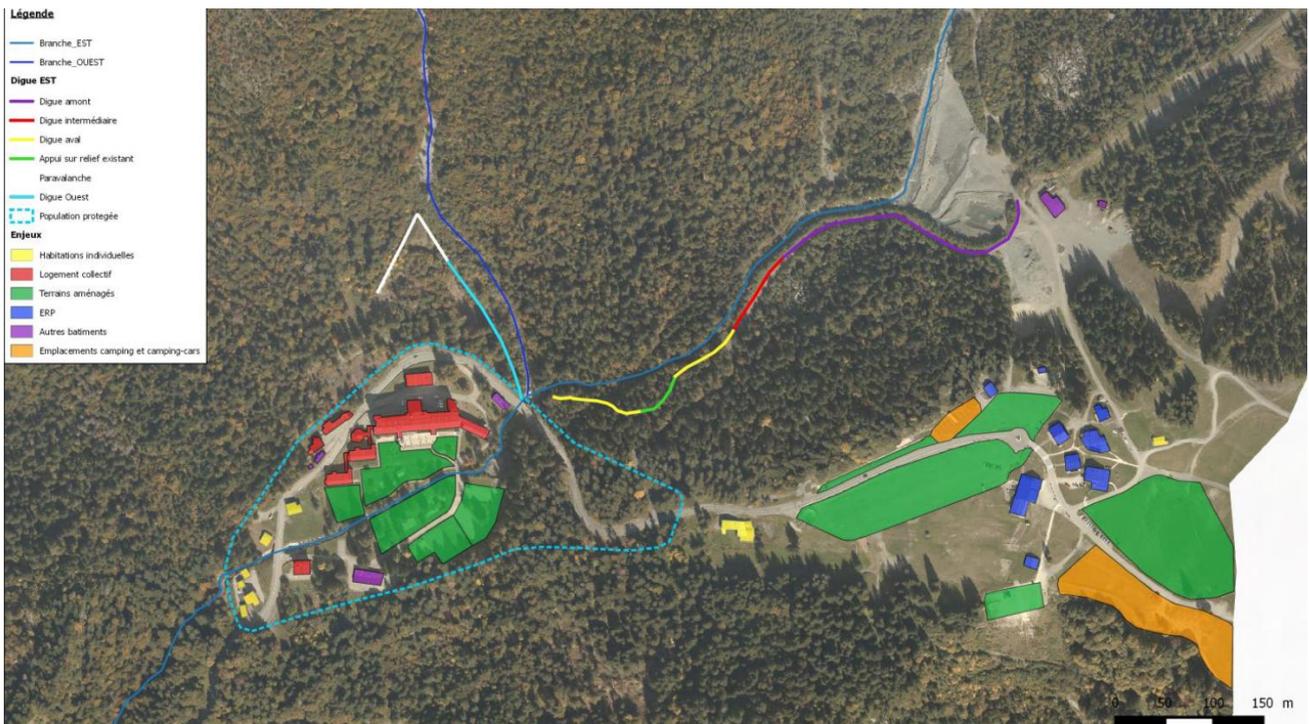
**Article 1 : Modifie** la zone de protection (identifiée dans le cadre de l'étude de dangers et visible sur la carte en annexe 1) pour le système d'endiguement **SE-BORDO-RG-PASSY-2.75**:

Le niveau de protection du **SE-BORDO-RG-PASSY-2.75**, déterminé le 14/12/17 reste inchangé : en rive gauche de la branche Est et en rive droite de la branche Ouest du Nant Bordon à Passy contre une lave torrentielle d'un volume de 50 000 m<sup>3</sup> sur la branche Est du torrent et 30 000 m<sup>3</sup> sur la branche Ouest du torrent, pour la zone de protection du secteur identifié, tel que défini dans l'étude de dangers réalisée par HYDRETTUES sous maîtrise d'ouvrage du SM3A en Décembre 2017, et qui fait l'objet de la demande de mise en conformité ;

**Article 2 : Décide** que les consignes de surveillance attachées à l'ouvrage sont celles de la délibération n°D2017-05-05 du 09 novembre 2017

**Article 3 : Autorise** le président du SM3A à prendre toutes décisions, à signer tout document et à déposer toutes les pièces administratives nécessaires à la régularisation et la mise en conformité du système d'endiguement **SE-BORDO-RG-PASSY-2.75** en vue de la protection de la zone à protéger définie à l'article 1 ci-dessus, sur la commune de Passy.

**Annexe 1** : Zone protégée par le système d'endiguement de protection de Guébriant telle que définie dans le cadre de l'étude de dangers modifiée :



**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

**D2018-06-09. Demande de DUP - ACTIONS PAPI 6B01 ET 7A03 - SECURISATION HYDRAULIQUE DU TORRENT DE LA GRIAZ SUR LA COMMUNE DES HOUCHES - OUVERTURE DE L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE HOUCHES ET ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**



**D2018-06-010. Avis - SDAGE**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** donne un avis technique joint en annexe à la présente délibération et synthétisé comme suit sur l'actualisation de l'état des lieux sur le diagnostic des pressions ayant un impact à l'origine du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à horizon 2027 :

Cours d'eau :

- Qualité des eaux :
  - o Nutriments urbains et industriels : Bonne correspondance de l'état des cours d'eau au regard des principaux rejets connus et de la qualité des eaux, sauf ponctuellement
  - o Nutriments agricoles : Les pressions sur les cours d'eau du territoire issues de l'élevage n'apparaissent pas, alors que certains cours d'eau présentent des pressions avérées et que l'activité d'élevage est importante sur certains bassins versant
  - o Pesticides : Pressions par les pesticides qui apparaissent sur des zones privées d'activité agricoles susceptible de générer des pressions
  - o Substances toxiques (hors pesticides) : Principales pressions toxiques identifiées, notamment sur l'Arve, à l'exception d'un cours d'eau non pris en compte (mauvais état chimique récurrent)
- Prélèvements :
  - o Prélèvements : Les principaux territoires sous pression du territoire sont pris en compte (impact moyen), mais le niveau d'impact est sous-estimé au regard des ratios prélèvements / ressources connus sur ces territoires. ; les territoires à pressions moyenne (secteurs Foron de Reignier – Viaisson) apparaissent en pression faible ; l'impact des prélèvements en tête de bassin versant ne sont pas pris en compte à cette échelle d'analyse alors que les enjeux sont identifiés, en particulier par le SAGE de l'Arve
  - o Altération de l'hydrologie : L'impact du court-circuitage des tronçons par les ouvrages hydroélectriques sont sous-estimés, tandis que l'impact des modifications du régime hydrologique en aval des restitutions hydroélectriques sont surestimées
- Morphologie et continuité
  - o Morphologie : Pressions morphologique sur l'Arve identifiées, mais incohérences constatées sur les différents tronçons du Giffre (sous-estimation des pressions dans la plaine alluviale, surestimation dans les gorges en aval de Taninges), manque de prise en compte de la rectification et de la chenalisation de certains petits cours d'eau ou de tronçons de cours d'eau
  - o Continuité écologique : manque de discrimination entre la continuité sédimentaire et piscicole, impacts globalement surévalués et peu discriminant entre secteurs à forts enjeux et à enjeux moindres, ne tenant en outre pas compte de travaux importants réalisés (Menoge, Borne aval, Foron de Taninges)

Nappes souterraines :

- Qualité des eaux souterraines : Niveau de pression globalement conformes sur les nappes stratégiques de la vallée de l'Arve et du Giffre (impact moyen), hormis sur la nappe du Genevois sur laquelle les pressions qualitatives ayant un impact sur l'usage AEP n'apparaissent pas
- Prélèvements : Niveau de pression globalement conformes sur les nappes stratégiques de la vallée de l'Arve, du Giffre et du Genevois (impact moyen)

Etant entendu que le SM3A ne saurait s'exprimer sur les autres points de l'état des lieux qu'il n'a pas analysé.

**Article 2 :** regrette que la concertation soit organisée sous la forme dématérialisée et dans des délais trop court pour apporter une analyse technique efficace et complète, en méconnaissance des paramètres de classification (discrimination possible d'un état amélioré au regard des enjeux de financement dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme) et en cela, **émet des réserves** sur la méthode et le contenu de l'état des lieux sur l'ensemble des sujets compte-tenu des conditions de consultation.

**La séance est levée à 20h00**

Le Président,

Bruno FOREL